



## BOIS DE BREUILLAC ET DE LA MOTTE AUBERT

### COMMUNES

Priaires (79)  
Saint-Saturnin-du-Bois (17)

### DESCRIPTION ET INTERET DU SITE



A cheval sur le département des Deux-Sèvres (Bois de la Motte-Aubert) et celui de la Charente-Maritime (Bois de Breuillac), la zone comprend un petit massif forestier connu autrefois sous le terme générique de « bois de Priaires » ou « bois de Breuillac (ZNIEFF 1<sup>ère</sup> génération) mais identifié aujourd'hui par 2 toponymes distincts. Dans cette plaine sédimentaire du nord Saintonge, le relief est très monotone et le paysage uniforme, marqué par les cultures céréalières intensives, interrompues seulement çà et là par un boisement ou le couloir alluvial d'un petit cours d'eau. La zone appartient géologiquement aux grandes assises de calcaires jurassiques qui s'étendent en arc de cercle depuis Surgères à l'ouest jusqu'aux environs d'Angoulême au sud-est : les sols - connus sous le nom de "groies" - sont argilo-calcaires, peu profonds et riches en cailloux. Comme dans tous les boisements sur ce type de sol de la région, la strate arborée est constituée surtout de Chêne pubescent, auquel se mêlent un peu Chêne pédonculé, d'Erable de Montpellier et d'Alisier torminal. Parmi les arbustes, on note surtout des espèces calcicoles telles que le Nerprun purgatif, le Cornouiller mâle ou la Viorne lantane ; le Genévrier est, quant à lui, plus rare, et se localise dans quelques trouées et clairières colonisées par des pelouses sèches. Comme il est de règle dans ce type de milieu, l'intérêt botanique se concentre essentiellement sur les lisières ensoleillées (les ourlets) et les micro-pelouses enclavées dans le tissu forestier : c'est que se cantonnent en effet la plupart des 14 espèces végétales rares ou menacées qui constituent, dans l'état actuel des connaissances, l'intérêt biologique majeur du bois.



L'originalité du Bois de Breuillac, comme celle de plusieurs chênaies pubescentes voisines (objets elles aussi de ZNIEFF : Bois de Beaulieu, Chênaie de Viron, Bois du Grand Breuil) est de constituer un refuge pour une remarquable flore thermophile composée de nombreuses plantes à affinités méridionales et ayant leur centre de répartition autour du bassin méditerranéen. Certaines d'entre elles trouvent dans ces chênaies pubescentes de l'extrême sud Deux-Sèvres leur limite septentrionale de répartition en France : c'est le cas du Scorsonère hirsute ou de l'Inule à feuilles de spirée, deux Astéracées à fleurs jaunes ; d'autres, comme l'Astragale pourpre, ont une répartition encore plus extraordinaire puisque elles sont connues du quart sud-est de la France jusqu'en Aveyron et ne réapparaissent plus au nord que dans ces chênaies thermophiles de la limite Deux-Sèvres/Charente-Maritime. Ces limites et/ou disjonctions d'aires d'espèces végétales témoignent du grand intérêt biogéographique de ces boisements dont le potentiel économique est par ailleurs faible (sols trop superficiels et secs).

## NIVEAU DE CONNAISSANCE

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés, Mollusques	Végétaux	Mousses, champignons
Niveau de prospection	0	1	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	0	2	0	0	0	0	0	64	0
Esp.rares/menacées		0						14	

Niveau de prospection : 0 = pas de prospection ; 1 = prospection insuffisante ; 2 = prospection assez bonne ; 3 = bonne prospection

## MILIEUX DETERMINANTS ESSENTIELS

34 4 Ourlets forestiers thermophiles

34 32 Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines

41 7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes

## ESPECES DETERMINANTES : 14

### FAUNE

DH DO PN



### FLORE

DH PN PR

Aster linosyris <i>Aster linosyris</i>	DH		
Astragale pourpre <i>Astragalus purpureus</i>	DH		
Cardoncelle molle <i>Carduncellus mitissimus</i>	DH		
Catananche bleue <i>Catananche caerulea</i>	DH		
Cytise couché <i>Chamaecytisus supinus</i>	DH		
Euphorbe ésule <i>Euphorbia esula</i>	DH		
Euphrase jaune <i>Odontites luteus</i>	DH		
Gesse blanche <i>Lathyrus pannonicus</i>	DH		
Inule à feuilles de spirée <i>Inula spiraeifolia</i>	DH		
Libanotis des montagnes <i>Seseli libanotis</i>	DH		
Porcelle à feuilles tachetées <i>Hypochaeris maculata</i>	DH		PR ✓
Scorsonère hirsute <i>Sorzonera hirsuta</i>	DH		PR ✓
Trèfle fausse-bardane <i>Trifolium lappaceum</i>	DH		
Trinie glauque <i>Trinia glauca</i>	DH		

Légende : DH : espèce inscrite à la directive Habitats (Annexe II et/ou IV) ; DO : espèce inscrite à la directive Oiseaux (Annexe II) ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée régionalement.

## AUTRES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉCOLOGIQUE

Aucun